

L'abandon des charges dans l'affaire relative à la situation au Kenya : affaiblissement ou opportunité pour la Cour Pénale Internationale

Maman Aminou A. Koundy



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/revdh/2783>

DOI : 10.4000/revdh.2783

ISSN : 2264-119X

Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Référence électronique

Maman Aminou A. Koundy, « L'abandon des charges dans l'affaire relative à la situation au Kenya : affaiblissement ou opportunité pour la Cour Pénale Internationale », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 11 | 2017, mis en ligne le 22 octobre 2018, consulté le 10 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/2783> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.2783>

Ce document a été généré automatiquement le 10 juin 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

L'abandon des charges dans l'affaire relative à la situation au Kenya : affaiblissement ou opportunité pour la Cour Pénale Internationale

Maman Aminou A. Koundy

- 1 Cet article a été retiré de la publication pour raison de plagiat grave et avéré à l'égard de celui de Jean-Baptiste Jeangene Vilmer « Union africaine versus Cour pénale internationale : répondre aux objections et sortir de la crise » publié trois ans plus tôt dans *Etudes internationales*, (45 :1, 2014,p.5-26 : http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/revue_etudesint/fichiers/intro_mars_2014.pdf).
 - 2 L'auteur ne sera plus publié dans notre revue.
-

AUTEUR

MAMAN AMINOU A. KOUNDY

Maman Aminou A. Koundy est magistrat nigérien, doctorant en droit à l'université Abdoumoumouni de Niamey et professionnel invité de la Cour Pénale Internationale.